



Tou.te.s mobilisons-nous le 25 mars 2025 pour la jeunesse en difficulté.

Contre le projet de loi ATTAL!

Bordeaux le 19 mars 2025

Le 25 mars prochain, le Sénat va examiner le projet de loi ATTAL.

Cette proposition de loi vise à rapprocher encore un peu plus la justice des enfants de celle des adultes et se traduira par un durcissement de la répression à l'encontre des mineur.e.s en difficulté et remet en cause purement et simplement le principe de la spécificité de la justice des mineur.e.s.

La France n'est toujours pas assez riche d'enfants pour en sacrifier un seul !

Pourtant ce gouvernement a simplement décidé que les enfants n'en seraient plus. L'institution PJJ doit réagir, l'Institution PJJ doit protéger ces adolescent.e.s, comme elle le porte encore dans son nom. Il n'y a jamais eu autant d'incarcération de mineur.e.s depuis deux ans, comment laisser croire que la Justice est laxiste ? Comment laisser croire également que grandir en prison permet de sortir de la délinquance ? L'éducation n'est ni le dressage, ni la soumission par la force qui plus est à l'adolescence...

Cette loi ne va rien résoudre mais bien au contraire renforcer un système punitif au lieu d'offrir une chance de réinsertion aux jeunes et en particulier les plus vulnérables et en difficulté. **Cette loi fait ainsi totalement disparaître le principe majeur qui régit notre travail: le principe d'éducabilité.** Ce projet de loi réactive également la notion de responsabilité des parents, en projetant de les sanctionner plus lourdement en cas de dommage causés par leurs enfants.

Un préavis de grève a été déposé pour le 25 mars par notre organisation syndicale pour permettre toutes les mobilisations.

C'est collectivement que nous parviendrons à défendre un service public d'éducation progressiste et émancipateur pour notre jeunesse. Ainsi, nous vous invitons toutes et tous à nous rejoindre pour manifester notre profond désaccord et notre opposition au projet de loi ATTAL.

Le 25 mars, le SNPES-PJJ/FSU appelle à un rassemblement devant le Tribunal Judiciaire de Bordeaux entre 12h et 14h.



snpespj.fsu.sudouest@gmail.com

01 42 60 11 49



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064701035003>



SNPEPJ.FSU.FR